



Avis public

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le # 484-2022 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel de type maison unifamiliale sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 561 159 du cadastre du Québec, situé au 323, 15^e Avenue Est.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Venise-en-Québec a été saisi de la demande lors de la réunion qui s'est tenu le 17 avril 2023.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
Direction@venise-en-quebec.ca

DONNÉ ce 17^e jour du mois d'avril 2023

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
17 avril 2023

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition 2023-0054 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste et sur la propriété du 323, 15^e Avenue Est en date du 17 avril 2023.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la demande d'autorisation de démolition sur le site Internet de la Municipalité le 17 avril 2023.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
17 avril 2023